

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

RUBRIQUE 1: Bezeichnung des Stoffs beziehungsweise der Zubereitung und des Unternehmens**1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml· **Code du produit:** FG 35 sprayabl**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Couche**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Lokaler Vertreter:

Resiswiss AG

Industriestrasse 3

CH-8618 Oetwil am See

Telefon +41 (0)44 929 70 80

Telefax +41 (0) 44 929 70 71

www.resiswiss.ch

CARLISLE® Construction Materials GmbH

Schellerdamm 16

D-21079 Hamburg, Germany

Telefon/Phone +49 (0)40 788933-200

Service chargé des renseignements:

Phoenix CT, Abteilung Umweltschutz

Hannoversche Str. 88 D - 21079 Hamburg

Tel.: ++49 (0)40 7667-2794

E-Mail: sdb@comp.contitech.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

(suite page 2)

-CH

Fiche de données de sécurité gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
Aquatic Chronic 1 H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*


GHS07

Skin Irrit. 2 H315 *Provoque une irritation cutanée.*
STOT SE 3 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07, GHS08, GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

cyclohexane

· Mentions de danger

H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable.** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P301+P310 **EN CAS D'INGESTION:** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient bis(dibutylthiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.





· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 110-82-7	cyclohexane	25-50%
EINECS: 203-806-2	 Flam. Liq. 2, H225;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

		(suite de la page 2)
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	25-50%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 136-23-2 EINECS: 205-232-8	bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≤ 0,5%

Indications complémentaires:

(Naphta [pétrole], hydrotraité facile) => mélange d'iso-alcanes, n-alcanes, cyclens (teneur en benzène [CAS No.: 71-43-2] <0,1%, cyclohexane [n ° CAS.: 110-82-7] <25%, n-hexane, [110-54-3] <5%)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.***· Préventions des incendies et des explosions:***Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.**Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.**Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Stocker dans un endroit frais.**Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.***· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.****· Autres indications sur les conditions de stockage:***Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.**Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.**Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.***· Classe de stockage: 2 B****· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:***Sans autre indication, voir point 7.***· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:***Lors du traitement, il est possible que des N-nitrosamines soient libérés. Les N-nitrosamines sont cancérigènes de groupe 2.**Limite (D): valeur de fond générale 0,1 µg/m³.***110-82-7 cyclohexane**

VME	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm
	Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm
	B;

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

141-78-6 acétate d'éthyle

VME	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm
	Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
	SSc;

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 4)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**110-82-7 cyclohexane**

BAT 150 mg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

CH

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-24 °C
· Point d'éclair	-20 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	5200 hPa
· Densité à 20 °C:	0,75 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	78,7 %
Teneur en substances solides:	21,3 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 7)

CH

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

110-82-7 cyclohexane

Oral LD50 12705 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

CH

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 7)

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

AEROSOLS (CYCLOHEXANE, zinc bis(dibutyldithiocarbamate)), MARINE POLLUTANT

· IATA

AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

2 5F Gaz.

· Étiquette

2.1

· IMDG



· Class

2.1

· Label

2.1

· IATA



· Class

2.1

· Label

2.1

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

-CH-

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 9)

- **Catégorie SEVESO**
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 57**

· **Prescriptions nationales:**· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	78,7

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Faites attention à règlement des N-Nitrosamines:
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.*
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.*
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- H315 Provoque une irritation cutanée.*
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.*
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.*
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· **Service établissant la fiche technique:** PCT GmbH Abteilung Umweltschutz· **Contact:** Hr. Dr. Laugwitz· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*
- DOT: US Department of Transportation*
- IATA: International Air Transport Association*
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*
- GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)*
- LC50: Lethal concentration, 50 percent*
- LD50: Lethal dose, 50 percent*
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*
- Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1*
- Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1*
- Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé*
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2*

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
gemäß ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 24.05.2017

Numéro de version 5

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: Primaire d'adhérence FG 35 pulvérisable 750 ml

(suite de la page 10)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH